

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 JUIN 2025

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE :

5.3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS

OBJET :

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU SEIN DE LA CAO DU GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LA FOURNITURE DE COMPOSTEURS

Total :	56	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le dix-huit juin, s'est assemblé au théâtre Donald Cardwell - 1 avenue de Villiers à Draveil (91210) sous la Présidence de François DUROVRAY.
Présents :	34	Gabin ABENA ; Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Eric BASSET ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Arnaud DEGEN ; Benjamin DONEKOGLU ; François DUROVRAY ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; François GUIGNARD ; ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Colette KOEBERLE ; Nicole LAMOTH ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Fouad SARI
Représentés :	21	Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE ; Thierry BATTESTI représenté par Faten HIDRI ; Christophe CARRERE représenté par Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG représenté par Nicole LAMOTH ; Michaël DAMIATI représenté par Annie FONTGARNAND ; Marie DELAROCHE représentée par Christian FERRIER ; Dominique DEVERNOIS représenté par Fouad SARI ; Valérie DOLLFUS représentée par Françoise NICOLAS ; Sylvie DONCARLI représentée par Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Gaëlle BOUGEROL ; Marie-Hélène EUVRARD représentée par Jérôme MEUNIER ; Jocelyne FALCONNIER représentée par Fabrice GAUDUFFE ; Bruno GALLIER représenté par Valérie RAGOT ; Christine GARNIER représentée par Thomas CHAZAL ; Sandrine LAMIRE représentée par Eric ADAM ; Klerwi LANDRAU représentée par Régis PHILIPPE ; Pascal ODOT représenté par Sylvie CARILLON ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM représentée par Jean-Claude LE ROUX ; Laurent ROUSSET représenté par Richard PRIVAT ; Aly SALL représenté par Muriel MOISSON
Absents :	01	Constant LEKIBY

2025-059	SECRETAIRE DE SEANCE Gilles CARBONNET
-----------------	---

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à la date du 09/07/2025

DELIBERATION

2025-059	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DE LA CAO DU GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LA FOURNITURE DE COMPOSTEURS
----------	---

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L.2113-6 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU la décision n°2025-19 du Bureau communautaire du 23 mai 2025 approuvant l'adhésion du VYVS au groupement de commandes piloté par le SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour la fourniture de composteurs individuels,

CONSIDERANT qu'à la suite de la décision du SIREDOM de décembre 2020 de ne plus assurer la gestion des commandes et livraisons de composteurs bois et plastiques individuels auprès de ses membres adhérents, la Communauté d'agglomération a adhéré en 2021 à un premier groupement de commandes piloté par le SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts, afin que les habitants du Val de Seine puissent toujours bénéficier du service de distribution de composteurs,

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération a renouvelé son adhésion au groupement de commandes au mois de mai 2025,

CONSIDERANT que l'article 8 de la convention constitutive de ce groupement de commandes prévoit la création d'une commission d'appel d'offres spécifique,

CONSIDERANT qu'il convient donc conformément à l'article L.1414-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la CAVYVS,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Finances, Personnel, Moyens généraux, Mutualisation des services entendue,

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du membre titulaire et du membre suppléant appelés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres spécifique du groupement de commandes constitué de la CAVYVS, du SMITOM Nord 77 et du SIVOM.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

4 voix s'abstenant (C. CIEPLINSKI, F. GUIGNARD, E. BASSET, C. CARRERE (pouvoir C. CIEPLINSKI))

Article 1 : DESIGNE aux fins de siéger au de la CAO du groupement de commandes constitué de la CAVYVS, du SIVOM et du SMITOM Nord 77 :

- Mme Anne Marie JOURDANNEAU-FORT en qualité de membre titulaire ;
- Mme Sylvie CARILLON en qualité de membre suppléant.

Fait et délibéré, le jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

#signature#